

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 1^{er} juillet 2013

L'an deux mille treize et le 1^{er} juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean-Marc VILLEMIN, M. José CASTELLANOS, M. Gilles SOMMEREISEN, Mme Virginie LAMBOULE, Mme Valérie GROSMANN, M. Joseph BELLAVIA, Mme Laurence BAURES, M. Claude PAQUOTTE, M. Henri PFLUMIO.

Absents excusés : Mme Véronique WITTWE qui donne procuration à M. José CASTELLANOS
Mme Laurence HENSCH

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBOULE

Délibération n°2013-33 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Virginie LAMBOULE, secrétaire de séance.

Délibération n°2013-34 : Adoption du compte-rendu de la séance du 10/06/2013

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 10 juin 2013.

Délibération n°2013-35 : Décision modificative n° 1 - budget Commune

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2013, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
65 - Autres charges de gestion courante		600	
6574	Subvention de foncion. organ. droit privé	600	
023 - Virement à la section d'investissement		9 900	
77 - Produits exceptionnels			6 600
7788	Autres produits exceptionnels divers		6 600
013 - Atténuations de charges			3 900
6419	Remboursements sur rémunérations		3 900
Total Section de Fonctionnement		10 500	10 500
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21 - Immobilisations corporelles		9 900	
21571	Acquisition matériel roulant	9 900	
021 - Virement de la section de fonctionnement			9 900
Total Section d'investissement		9 900	9 900

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Communal de l'Exercice 2013, ci-dessus exposée.

Délibération n°2013-36 : Transfert de gestion au SDE54

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la DGEC. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWH CUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche du SDE54 destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux petites collectivités de bénéficier du processus.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Groupement de Collecte et de désigner le SDE54 « Tiers Regroupeur » pour assurer la constitution et le dépôt du dossier ainsi que l'enregistrement au Registre National des CEE en son nom.

Le SDE54 reversera à la commune le produit des Certificats d'Economie d'Energie valorisés (produit net déduction faite des frais de gestion éventuels) pour les actions réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54,
- désigne le SDE54 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie, jusqu'à la fin de la deuxième période nationale fixée actuellement au 31/12/2013, date définie selon l'article 1^{er} du décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010,
- autorise le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie ainsi collectés par le SDE54.

Délibération n°2013-37 : Abandon du captage comme ouvrage de la production d'eau potable

Après exposé du Maire et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'abandon du captage n° AS1 lieudit « Le Grand Pré » comme ouvrage de production d'eau potable, remplacé par le forage partagé avec la commune de Moncel-lès-Lunéville.

Délibération n°2013-38 : Proposition d'attribution de subvention à 2 associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE), décide d'attribuer des subventions complémentaires et de verser à deux associations de la Commune, les subventions suivantes au titre de l'année 2013 :

- Association Pêche Hériménil..... 450,00 €
- USEP - école d'Hériménil 150,00 €

La séance est levée à 20 h 58

Affiché le 2 juillet 2013

La secrétaire de séance,
Virginie LAMBOULE

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN